

### BILAN ACTIF ( en milliers de dirhams)

| ACTIF                           | 31/12/2024       | 31/12/2023       |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>         | <b>861 926</b>   | <b>874 042</b>   |
| Immobilisations incorporelles   | 24 103           | 34 640           |
| Immobilisations corporelles     | 666 320          | 670 131          |
| Immobilisations financières     | 2 135            | 2 453            |
| Écarts d'acquisition            | 44 731           | 54 593           |
| Impôts différés - Actif         | 124 637          | 112 225          |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>          | <b>1 434 084</b> | <b>1 910 773</b> |
| Stocks et en cours              | 444 359          | 438 789          |
| Créances d'exploitation         | 353 550          | 380 098          |
| Créances diverses               | 68 792           | 68 337           |
| Titres et valeurs de placements | 567 383          | 1 023 549        |
| <b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>       | <b>94 736</b>    | <b>145 886</b>   |
| <b>TOTAL - ACTIF</b>            | <b>2 390 746</b> | <b>2 930 701</b> |

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

| (en milliers de dirhams)                                 | 31/12/2024       | 31/12/2023       |
|--|------------------|------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                           | <b>2 874 766</b> | <b>2 940 368</b> |
| Ventes de marchandises                                   | 231 642          | 305 781          |
| Ventes de biens et services                              | 2 630 990        | 2 616 057        |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                                | <b>2 862 632</b> | <b>2 921 838</b> |
| Variation des stocks et autres produits                  | 12 134           | 18 530           |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                            | <b>2 460 754</b> | <b>2 343 522</b> |
| Achats revendus et consommés                             | 663 733          | 631 636          |
| Impôts et taxes  | 1 232 436        | 998 285          |
| Charges de personnel                                     | 181 069          | 187 107          |
| Autres charges d'exploitation                            | 263 497          | 357 780          |
| Dotations d'exploitation                                 | 120 019          | 168 714          |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>                           | <b>414 012</b>   | <b>596 846</b>   |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                | <b>8 066</b>     | <b>24 083</b>    |
| <b>RÉSULTAT COURANT</b>                                  | <b>422 078</b>   | <b>620 929</b>   |
| <b>RÉSULTAT NON COURANT</b>                              | <b>-61 596</b>   | <b>253 022</b>   |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>                             | <b>360 482</b>   | <b>873 951</b>   |
| Impôts sur les résultats                                 | 134 370          | 225 726          |
| Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence |                  |                  |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition    | 9 862            | 11 675           |
| <b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>                            | <b>216 250</b>   | <b>636 550</b>   |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>                       | <b>215 357</b>   | <b>637 250</b>   |
| Intérêts minoritaires                                    | 893              | -700             |

### BILAN PASSIF ( en milliers de dirhams)

| PASSIF                                    | 31/12/2024       | 31/12/2023       |
|---|------------------|------------------|
| <b>FINANCEMENT PERMANENT</b>              | <b>1 718 243</b> | <b>1 953 874</b> |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                   | <b>1 540 899</b> | <b>1 779 894</b> |
| Capital                                   | 282 965          | 282 965          |
| Réserves consolidées                      | 1 019 652        | 835 147          |
| Résultat net de l'exercice                | 215 357          | 637 250          |
| Intérêts minoritaires                     | 22 925           | 24 532           |
| <b>Provisions pour risques et charges</b> | <b>175 817</b>   | <b>171 768</b>   |
| <b>Dettes de financement</b>              | <b>1 527</b>     | <b>2 212</b>     |
| <b>PASSIF CIRCULANT</b>                   | <b>612 559</b>   | <b>754 464</b>   |
| Dettes d'exploitation                     | 341 744          | 341 747          |
| Dettes diverses                           | 238 743          | 372 638          |
| Autres provisions                         | 32 072           | 40 079           |
| <b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>                | <b>59 944</b>    | <b>222 363</b>   |
| <b>TOTAL - PASSIF</b>                     | <b>2 390 746</b> | <b>2 930 701</b> |

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| (en milliers de dirhams)  | 31/12/2024       | 31/12/2023       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Résultat net des sociétés intégrées</b>  | <b>216 250</b>   | <b>636 550</b>   |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : |                  |                  |
| Dotations d'exploitation  | 120 379          | 104 246          |
| Variation des impôts différés   | (11 822)         | (11 447)         |
| Plus-values de cessions, nettes d'impôt   | (39 905)         | (160 917)        |
| Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence                                   |                  |                  |
| <b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>  | <b>284 902</b>   | <b>568 432</b>   |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>                               | <b>(121 383)</b> | <b>(103 058)</b> |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)</b>   | <b>163 519</b>   | <b>465 374</b>   |
| Acquisition d'immobilisations   | (109 845)        | (26 375)         |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôts  | 56 907           | 331 048          |
| Incidence des variations de périmètre   |                  | (259 666)        |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>                          | <b>(52 938)</b>  | <b>45 007</b>    |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère   | (452 744)        | (411 715)        |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées                                       | (2 500)          | (4 050)          |
| Diminution des immobilisations financières  | 451              | 768              |
| Diminution des dettes de financement  | (685)            | (685)            |
| Subvention d'investissements  |                  |                  |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>                           | <b>(455 478)</b> | <b>(415 681)</b> |
| <b>Variation de la Trésorerie (I+II+III)</b>  | <b>(344 897)</b> | <b>94 700</b>    |
| Trésorerie d'ouverture  | 947 072          | 852 372          |
| Variation de la trésorerie  | -344 897         | 94 700           |
| <b>Trésorerie de clôture</b>  | <b>602 175</b>   | <b>947 072</b>   |

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| (en milliers de dirhams)    | Capital | Primes d'émission et de fusion | Actions d'autocontrôle | Réserves consolidées | Résultat net Part du Groupe | Total Part du groupe | Intérêts minoritaires | TOTAL     |
|-----------------------------|---------|--------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------|-----------|
| <b>AU 1ER JANVIER 2023</b>  | 282 965 | 0                              | 0                      | 1 250 436            |                             | 1 533 401            | 29 281                | 1 562 682 |
| Variation de capital        | -       |                                |                        |                      |                             | -                    |                       | -         |
| Dividendes distribués       |         |                                |                        | -411 715             |                             | -411 715             | -4 050                | -415 765  |
| Titres d'autocontrôle       |         |                                |                        |                      |                             | -                    |                       | 0         |
| Variation de périmètre      |         |                                |                        |                      |                             | -                    |                       | 0         |
| Résultat de l'exercice      |         |                                |                        |                      | 637 250                     | 637 250              | -700                  | 636 550   |
| <b>ECARTS DE CONVERSION</b> |         |                                |                        |                      |                             | -                    |                       | 0         |
| Autres variations           |         |                                |                        | -3 577               |                             | -3 577               |                       | -3 577    |
| <b>Au 31 DÉCEMBRE 2023</b>  | 282 965 | 0                              | 0                      | 835 143              | 637 250                     | 1 755 358            | 24 531                | 1 779 889 |
| <b>AU 1ER JANVIER 2024</b>  | 282 965 | 0                              | 0                      | 1 472 393            |                             | 1 755 358            | 24 531                | 1 779 889 |
| Variation de capital        | 0       |                                |                        |                      |                             | -                    |                       | -         |
| Dividendes distribués       |         |                                |                        | -452 744             |                             | -452 744             | -2 500                | -455 244  |
| Titres d'autocontrôle       |         |                                |                        |                      |                             | -                    |                       | -         |
| Variation de périmètre      |         |                                |                        |                      |                             | 0                    |                       | 0         |
| Résultat de l'exercice      |         |                                |                        |                      | 215 357                     | 215 357              | 893                   | 216 250   |
| <b>ECARTS DE CONVERSION</b> |         |                                |                        |                      |                             | -                    |                       | -         |
| Autres variations           |         |                                |                        |                      |                             | 0                    |                       | 0         |
| <b>Au 31 DÉCEMBRE 2024</b>  | 282 965 | 0                              | 0                      | 1 019 649            | 215 357                     | 1 517 971            | 22 924                | 1 540 895 |

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

| Dénomination   | Capital social en milliers de DH | % d'intérêts | Méthode de consolidation |
|--|----------------------------------|--------------|--------------------------|
| Boissons du Maroc (SBM)  | 282 965                          | 100,00%      | Société consolidante     |
| Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCMM) | 117 354                          | 65,00%       | Intégration globale      |
| La Clé des Champs  | 18 000                           | 50,00%       | Intégration globale      |
| ASAO   | 200                              | 100,00%      | Intégration globale      |
| Maropac  | 5 500                            | 100,00%      | Intégration globale      |
| CMAR   | 77 771                           | 100,00%      | Intégration globale      |

### NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

#### Faits marquants de l'exercice :

En 2024, l'économie marocaine a affiché une croissance annuelle de 3 %, impactée par une baisse notable de la production agricole, principalement due à une sécheresse persistante ayant affecté le produit intérieur brut (PIB). Cette contraction agricole a été partiellement compensée par la résilience d'autres secteurs clés tels que le tourisme, l'industrie et les exportations de produits manufacturés, et la production de phosphate, illustrant ainsi les progrès réalisés dans la diversification économique du Royaume.

Le secteur agricole, pilier historique de l'économie marocaine, a été particulièrement fragilisé par des conditions climatiques défavorables. La production céréalière a chuté de manière significative, passant de 55,1 millions de quintaux en 2023 à 31,2 millions en 2024, soit un recul de 43,4 %. Cette baisse a engendré une contraction de 5,3 % du PIB agricole, amplifiée par les effets en cascade de la sécheresse sur la consommation des ménages et l'emploi en milieu rural.

En 2024, le secteur touristique a poursuivi sa dynamique de reprise, enregistrant 17,4 millions de visiteurs et générant des recettes de 112 milliards de dirhams, soit une progression remarquable de 43 % par rapport à l'ère pré-COVID. Cette performance reflète l'adaptabilité du secteur aux tendances mondiales ainsi que la diversification de l'offre touristique marocaine, combinant patrimoine culturel, richesses naturelles et expériences authentiques.

Le Maroc continue de consolider sa position de leader régional en matière d'énergies renouvelables. En 2024, l'éolien représente 15,4 % du mix énergétique national et le solaire 5 %, soutenus par des projets structurants tels que les complexes de Noor, Tafaya et Boujdour. En parallèle, le Maroc prépare activement l'avenir avec des investissements importants dans le secteur de l'hydrogène vert. Ces initiatives traduisent l'engagement du Royaume à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de développement durable.

Selon le Haut-Commissariat au Plan, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a progressé de 0,9 % en 2024, avec un taux d'inflation sous-jacent de 2,4 %. Cette hausse, principalement attribuable aux secteurs du tourisme (+3,4 %), du logement et de l'énergie (+2,6 %), ainsi que des boissons alcoolisées et du tabac (+2,3 %), a exercé une pression sur le pouvoir d'achat. Des mesures gouvernementales ont été mises en œuvre pour soutenir les populations vulnérables, bien que les tensions inflationnistes persistent.

Le déficit budgétaire a été ramené à 3,9 % du PIB en 2024, contre 4,4 % en 2023, témoignant d'une gestion rigoureuse des finances publiques. La dette publique, stabilisée à 83,3 % du PIB, reflète tous les efforts déployés pour éviter une crise financière, notamment à travers des ajustements budgétaires et des réformes fiscales visant à optimiser la collecte des impôts.

#### Réformes fiscales

Depuis le 1er janvier 2024, la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) sur les boissons alcoolisées a été fortement relevée : la TIC sur la bière est passée de 1 115 à 1 555 DH/HL et celle sur le vin de 850 à 1 150 DH/HL. Par ailleurs, le taux d'imposition des sociétés a été porté de 32 % à 33 % pour les entreprises réalisant un bénéfice net fiscal supérieur ou égal à 100 millions de DH, dans la perspective d'atteindre 35 % d'ici 2026.

#### Performance commerciale de la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Dans ce contexte fiscal et économique exigeant, la Société des Boissons du Maroc a enregistré en 2024 les résultats suivants :

- Segment Bière :** Les volumes de ventes affichent un recul de 5,5 % par rapport à 2023, affectés par l'arrêt de la commercialisation de la gamme Heineken (-124 875 HL) et une baisse des exportations (-12 145 HL). Cette diminution a été largement compensée par la croissance des marques historiques de la Société, avec un volume total de 91 534 HL (+13 %), porté par la performance exceptionnelle de la Flag Spéciale Gold (+96 %) et de la marque Casablanca (+35 %).
- Segment Vin :** Les volumes (hors Nicolas) ont augmenté de 0,34 %, passant de 46 851 HL en 2023 à 47 010 HL en 2024. Si les exportations de vins marocains ont reculé de 13 % (22 042 HL contre 25 270 HL en 2023), le marché domestique a enregistré une hausse de 16 % (+3 387 HL), soutenue par les performances de SBM avec une progression de 20% (+3 020 HL).
- Segment Huile d'Olive :** Grâce à une campagne 2023/2024 favorable, les ventes ont bondi de 18%, passant de 6 871 HL à 8 231 HL. Cette croissance s'explique par une multiplication par cinq des volumes sur le marché local (4 960 HL), bien que les exportations aient diminué de 47 % (3 272 HL).
- Réseau Nicolas :** L'enseigne a poursuivi son expansion avec l'ouverture historique de cinq nouveaux points de vente en 2024 (Essaouira, Bouskoura et trois magasins à Marrakech), s'ajoutant aux implantations de 2023 à Ain Diab et Mer Sultan. Cette stratégie renforce la présence du réseau Nicolas sur l'ensemble du territoire du Royaume et répond à une demande croissante pour des produits premium.
- Innovation :** En octobre 2024, la réintroduction de la marque iconique de limonade « LA CIGOGNE », absente depuis 25 ans, a permis de commercialiser 7 526 HL, marquant une étape significative dans la diversification de l'offre de nos sociétés.

Au cours de l'année 2024, la SBM a maintenu ses investissements pour la modernisation de ses infrastructures. Parmi les réalisations notables figurent l'achèvement de la station de traitement des eaux usées à Tit Mellil, l'automatisation de la salle de brassage, la mise à niveau des systèmes de production de froid et de gestion de l'eau, le renouvellement du parc d'emballages, ainsi que le lancement d'un programme de plantation de vignes et d'oliviers pour 2023-2025. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des standards de sécurité alimentaire et environnementale.

Dans ce contexte, la Groupe des Boissons du Maroc a réalisé un chiffre d'affaires de 2 862 MDH sur l'année 2024. Il s'affiche en recul de 2,03% par rapport à l'année précédente, soit une diminution de 59 MDH.

Le résultat d'exploitation 2024 s'établit à 414 MDH, en retrait de 182,8 MDH.

Le résultat net part de l'entreprise s'affiche à 215 MDH, en diminution de 422 MDH par rapport à l'exercice précédent.

#### 1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 Décembre 2024 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

##### 1.1 Principes et méthodes de consolidation

###### (a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

###### (b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

###### (c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

##### 1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

###### (a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

###### (b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

###### (c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

| Catégorie d'immobilisations                               | Durée de vie |
|---|--------------|
| Constructions   | 20 ans       |
| Installations techniques, matériel et outillage           | 10 ans       |
| Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes) | 5 ans        |
| Matériel de transport                                     | 4 ans        |
| Matériel publicitaire                                     | 5 ans        |
| Matériel informatique                                     | 5 ans        |
| Autres immobilisations                                    | 10 ans       |

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

###### (d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

###### (e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

###### (f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

|                   |      |
|-------------------|------|
| Plus de 360 jours | 100% |
| Plus de 180 jours | 80%  |

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

### (g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

### (h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

### (i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

## 2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

| (Exprimés en millions de Dirhams)       | 2024    | 2023    |
|---|---------|---------|
| Capitaux propres au début de l'exercice | 1 755,4 | 1 533,4 |
| Dividendes versés                       | (452,7) | (411,7) |
| Autres Variations                       | (0,0)   | (3,5)   |
| Résultat de l'exercice - part du Groupe | 215,3   | 637,2   |
| Capitaux propres à la fin de l'exercice | 1 518,0 | 1 755,4 |

### 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

| (Exprimées en millions de Dirhams) | 2024         |                  | 2023         |              |
|------------------------------------|--------------|------------------|--------------|--------------|
|                                    | Valeur Brute | Amort. & Provis. | Valeur nette | Valeur Nette |
| Immobilisations incorporelles      | 116,5        | 92,3             | 24,2         | 34,8         |
| Immobilisations corporelles        | 2 036,8      | 1 370,5          | 666,3        | 670,2        |
|                                    | 2 153,3      | 1 462,8          | 690,5        | 705,0        |

### (a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

| (Exprimée en millions de Dirhams) | 2023    | Var. Périmètre | Mouvements | Acquisitions | Cessions | 2024    |
|-----------------------------------|---------|----------------|------------|--------------|----------|---------|
| Immob. incorporelles              | 114,3   |                |            | 2,3          | (0,1)    | 116,5   |
| Immob. corporelles                | 2 046,7 |                |            | 107,4        | (117,1)  | 2 037,0 |
|                                   | 2 161,0 | 0,0            | 0,0        | 109,7        | (117,2)  | 2 153,5 |

### 2.3 Écarts d'acquisition

| (Exprimés en millions de Dirhams) | 2024        | 2023        |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Écart d'acquisition sur SBM       | 50,4        | 63,5        |
| Écart d'acquisition sur SVCM      | 4,2         | 5,0         |
| Écart d'acquisition sur EAE       | (0,0)       | (2,3)       |
| Dotations de l'exercice           | (9,9)       | (11,7)      |
| <b>Écart d'acquisition net</b>    | <b>44,7</b> | <b>54,5</b> |

### 2.4 Immobilisations financières

| (Exprimées en millions de Dirhams) | 2024       | 2023       |
|------------------------------------|------------|------------|
| Prêts immobilisés                  | 0,1        | 0,1        |
| Autres immobilisations financières | 2,4        | 2,7        |
|                                    | <b>2,5</b> | <b>2,8</b> |

### 2.5 Intérêts minoritaires

| (Exprimés en millions de Dirhams)              | 2024        | 2023        |
|--|-------------|-------------|
| Intérêts minoritaires au début de l'exercice   | 24,6        | 29,3        |
| Dividendes versés                              | (2,5)       | (4,0)       |
| Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice | 0,8         | (0,7)       |
| Autres variations                              | (0,0)       | (0,0)       |
| Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice   | <b>22,9</b> | <b>24,6</b> |

### 2.6 Provisions pour risques et charges

#### a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

| (Exprimées en millions de Dirhams)          | 2024  | 2023  |
|---|-------|-------|
| Provisions durables pour risques et charges | 155,8 | 152,4 |
| Autres provisions pour risques et charges   | 32,0  | 40,0  |

#### b) Provisions pour impôts différés

| (Exprimées en millions de Dirhams) | 2024 | 2023 |
|------------------------------------|------|------|
| Provision pour impôts différés     | 19,9 | 19,3 |

### 2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

| (Exprimées en millions de Dirhams) | 2024   | 2023   |
|------------------------------------|--------|--------|
| Créances d'exploitation            | 416,4  | 434,7  |
| Provisions pour dépréciation       | (62,8) | (54,6) |
| Créances d'exploitation            | 353,6  | 380,1  |
| Créances diverses                  | 73,3   | 73,2   |
| Provisions pour dépréciation       | (4,5)  | (4,9)  |
| Créances diverses                  | 68,8   | 68,3   |

### 2.8 Impôts sur les bénéfices

| (Exprimés en millions de Dirhams) | 2024   | 2023   |
|-----------------------------------|--------|--------|
| Impôts courants                   | 146,2  | 237,1  |
| Impôts différés                   | (11,8) | (11,4) |
|                                   | 134,4  | 225,7  |

### 2.9 Engagements financiers hors bilan

- ▶ SBM a donné au 31 décembre 2024 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 109,9 millions.
- ▶ Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 10,3 millions sur l'exercice 2024.
- ▶ La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,5 millions sur l'exercice 2024.

### 2.10 Résultat non courant

| (Exprimés en millions de Dirhams)           | 2024    | 2023  |
|---|---------|-------|
| Plus-values nettes sur cessions d'actifs    | 59,6    | 236,6 |
| Dotations nettes des reprises de provisions | 7,3     | 9,8   |
| Autres produits/charges non courants nets   | (128,5) | 6,6   |
|   | (61,6)  | 253,0 |

### 2.11 Chiffre d'affaires par société

| (Exprimés en millions de Dirhams) | 2024           | 2023           |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| SBM                               | 2 562,8        | 2 657,6        |
| SVCM                              | 142,8          | 113,4          |
| LA CLÉ DES CHAMPS                 | 156,7          | 150,2          |
| EAE                               | 0,0            | 0,0            |
| CMAR                              | 0,6            | 0,6            |
|                                   | <b>2 862,6</b> | <b>2 921,8</b> |

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

|                   | Pourcentage d'intérêt | Pourcentage de contrôle | Méthodes de consolidation |
|-------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------|
| SBM               | 100,00%               | 100,00%                 | Société mère.             |
| MAROPAC           | 100,00%               | 100,00%                 | I.G.                      |
| LA CLÉ DES CHAMPS | 50,00%                | 50,00%                  | I.G.                      |
| SVCM              | 100,00%               | 100,00%                 | I.G.                      |
| ASAO              | 100,00%               | 100,00%                 | I.G.                      |
| CMAR              | 100,00%               | 100,00%                 | I.G.                      |

### Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- ▶ Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / SBM ;
- ▶ Convention de licence de marque « Bavaroise » - SBM / BTM ;
- ▶ Convention de licence de marque « Doppel » - SBM / BTM ;
- ▶ Convention de licence de marque « Booster » - SBM / BTM ;
- ▶ Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales (CDC, SVCM et Maropac) ; Adhésion de la CMAR en 2021 ; Adhésion de la SEVAM en 2024 ;
- ▶ Convention de licence de marque Perlforth entre SBM et BGI Trade Mark ;
- ▶ Convention d'émission d'obligations entre SBM et CMAR ;
- ▶ Conventions d'assistance générale entre SBM / SVCM / CDC / CMAR ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Casablanca : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Casablanca ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Rabat : contrat établi en novembre 2007 prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas Rabat ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Marrakech : contrat établi en décembre 2009 ; un avenant a été signé le 27 mai 2019 prévoit une modification du loyer ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Tanger : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Tanger ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Essaouira : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Essaouira ;
- ▶ Convention d'assistance générale de MDI au profit de SBM ;
- ▶ Convention de ventes des vins Nicolas entre SBM et CDC (convention non écrite) ;
- ▶ Convention de mise à disposition du personnel entre SBM et CDC (convention non écrite) ;
- ▶ Convention de ventes des produits «vins» entre SVCM et SBM (convention non écrite).

## 5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

## 6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2024 est de 863 personnes contre 756 en 2023.

#### OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et de ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 540 899 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 216 250 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### 1-Provisionnement pour avantages aux personnels

##### •Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages au personnel liés à ces engagements s'élève à 139 MMAD au 31 décembre 2024.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

##### •Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçues au 31 décembre 2024.

#### 2-Fond de consignation

##### •Risque identifié

La société dispose d'un fond de consignation (emballages consignés sous forme de : bouteilles, casiers et palettes) qui s'élève au 31 décembre 2024 à MMAD 76, représentant un des postes les plus significatifs du bilan.

Le fond de consignation enregistre les montants perçus auprès des clients pour garantir la restitution de certains actifs d'emballages. La reprise de ces fonds intervient lorsque les obligations associées sont remplies ou lorsque les actifs ne sont pas retournés par les clients après une période déterminée. Cette évaluation repose sur l'importance du montant en jeu et sur le jugement significatif requis pour sa comptabilisation et sa présentation dans les états financiers.

L'analyse de l'évolution du fonds de consignation des bouteilles sur les trois dernières années montre une tendance à la hausse du fond de consignation des bouteilles par rapport au chiffre d'affaires lié au verre consignés qui suit une trajectoire inversement proportionnelle.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), le fond de consignation est évalué sur la base des entrées et sorties des emballages consignés sur système moyennant une reprise annuelle du fond de consignation des bouteilles représentent la part la plus significative dans le fond.

L'évaluation de cette reprise s'appuie sur des bouteilles non retournées à partir du rapprochement entre le nombre de bouteilles consignées et celles équivalentes aux casiers consignés.

La réalité économique du marché et le volume des flux de consignation auprès des clients rend difficile la réalisation d'inventaires physiques pour assurer un rapprochement avec la dette consignée.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation du fond de consignation comme un point clé de notre audit compte tenu des montants significatifs, des mouvements importants et du jugement inhérent à la détermination de la méthode de reprise de ce fond.

##### •Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour la gestion des flux de consignation et déconsignation sur système.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner les politiques comptables adoptées par la société concernant la comptabilisation des fonds de consignation et leur reprise.
- Analyser les contrats types conclus avec les clients afin d'évaluer les clauses spécifiques encadrant la restitution des fonds de consignation.
- Fiabiliser la base de l'extraction et rapprochement avec les données au niveau du système.
- Vérification des calculs effectués par la direction pour la reconnaissance des reprises et leur conformité aux principes comptables applicables.
- Analyse de l'impact des deux méthodes d'évaluation du fond de consignation (méthode basée sur les résultats d'un inventaire physique et celle basée sur les flux système).

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ▶ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.